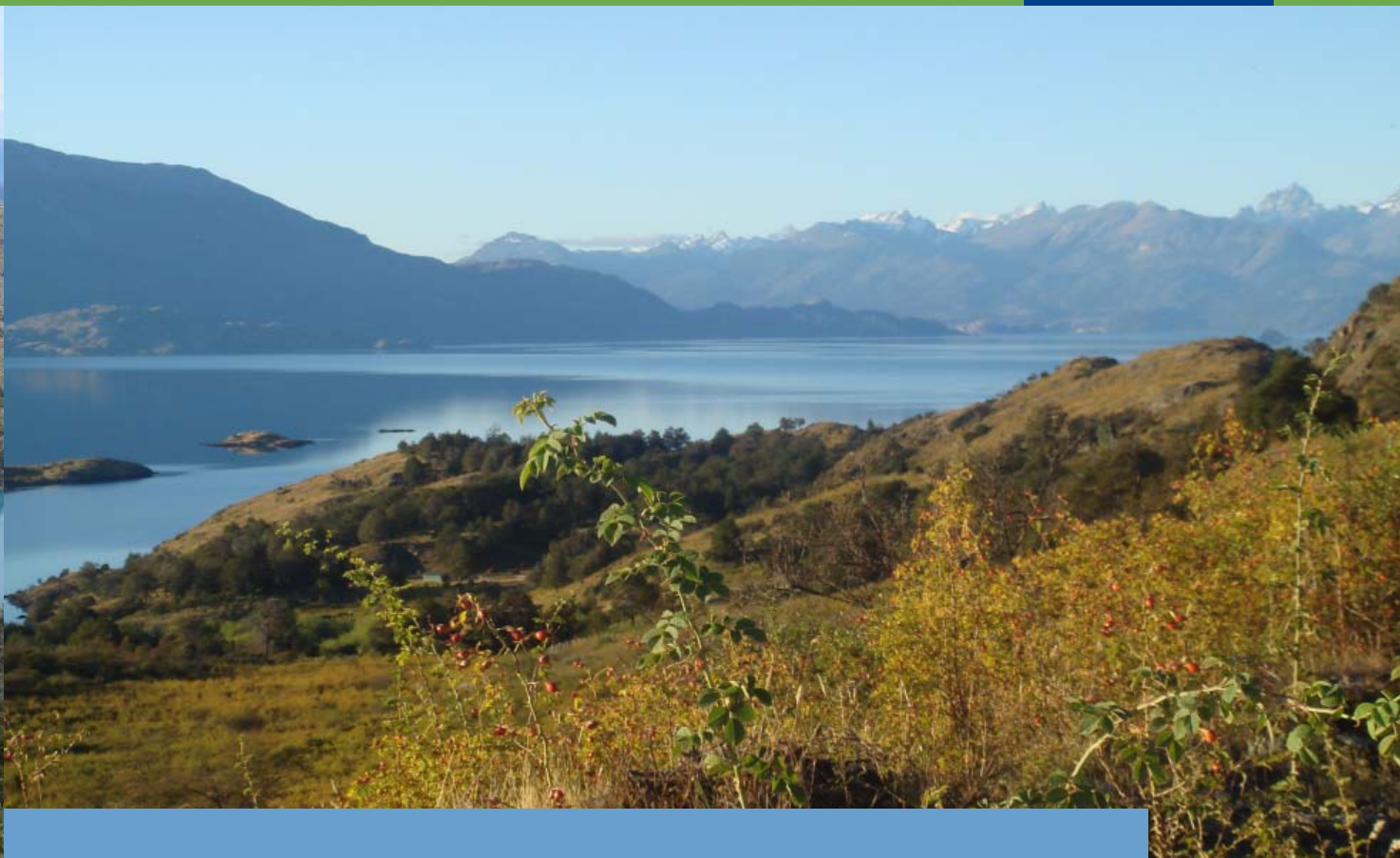




Projet d'application du concept « Parc naturel régional » au développement durable des Provinces Général Carrera et Capitan Prat au Chili

1999-2007



Photos : Projet ACCA, Frédéric Castell.
Maquette : Hélène Gay.
Imprimé sur papier recyclé.





Sommaire

4. Le FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial
5. Le FFEM et la protection de la biodiversité
6. La Patagonie, patrimoine écologique et culturel chilien
8. La culture patagonienne, proche de la nature
9. Le concept français de parc régional et son adaptation au contexte chilien
10. Un projet de développement durable pour le territoire ACCA
12. Les résultats du projet

I.

Le FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial



Le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a été créé en 1994 par le gouvernement français, pour **favoriser la protection de l'environnement** dans les pays en développement et en transition.

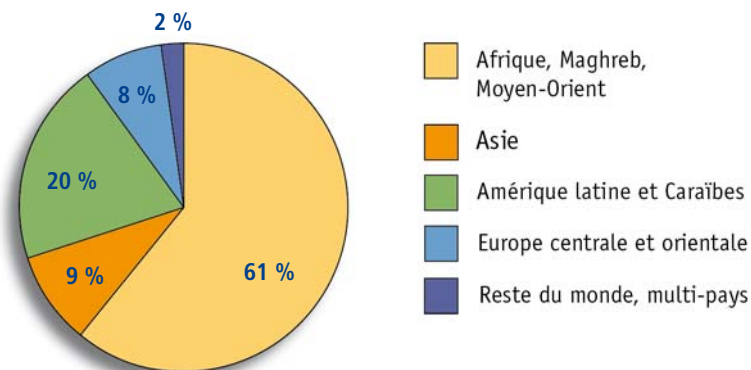
Le FFEM est placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Économie, des Affaires étrangères, de l'Environnement, de la Recherche ainsi que de l'Agence française de développement qui en assure le secrétariat et la gestion.

Le FFEM participe sous forme de subventions au financement de projets qui contribuent

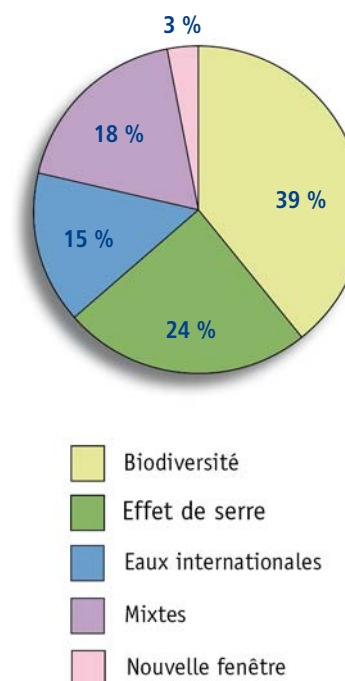
au développement durable et ont un impact remarquable, innovant et reproductible dans les domaines de l'environnement mondial : la biodiversité, l'effet de serre, les eaux internationales, la couche d'ozone, la désertification et les polluants organiques persistants.

La protection et l'utilisation durable de la biodiversité représente la principale des six « fenêtres » d'intervention du FFEM. Ce domaine bénéficie d'environ 40 % des ressources du FFEM.

Répartition géographique



Répartition par domaine



II. Le FFEM et la protection de la biodiversité

La biodiversité comprend l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes de notre planète. Cette diversité est gravement menacée. Pour la maintenir, les projets du FFEM visent à mettre en œuvre les grandes orientations de la Convention sur la diversité biologique.

Ces projets concernent :

- la conservation stricte de la biodiversité : écosystèmes, espèces, races et variétés particulièrement menacés ;

- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la valorisation de la biodiversité pour en faire un atout du développement économique et social.

Deux axes sont prioritaires :

- **impliquer les populations locales** dans les actions de conservation de la biodiversité ;
- **intégrer la protection de la biodiversité** dans une démarche de développement, par le biais d'un usage raisonné.



III.

La Patagonie, patrimoine écologique et culturel chilien

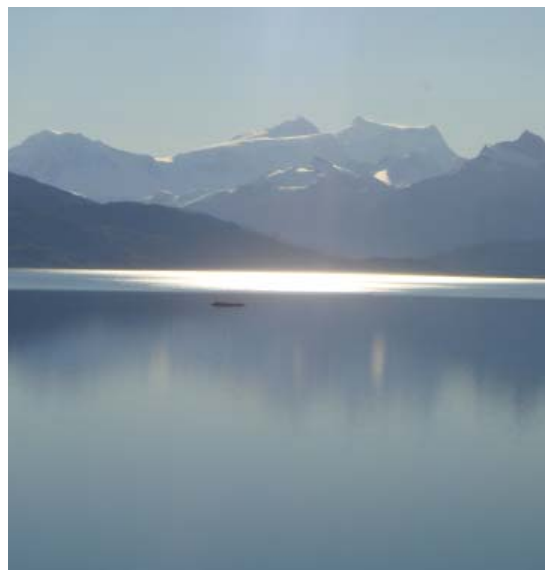
La région d'Aysen comme zone d'intervention

La Patagonie, « Terre de feu » ou « Terre des Grands pieds » selon Magellan, partie la plus méridionale de l'Amérique du Sud, se partage entre le Chili et l'Argentine en offrant, au travers la cordillère des Andes, un paysage incomparable, de lacs majestueux, de forêts millénaires, de montagnes enneigées et de glaciers imposants.

La région d'Aysen en Patagonie chilienne est l'**une des dernières frontières de colonisation humaine**. Sans route la reliant au reste du continent chilien, elle apparaît comme une véritable « île continentale ».

Le territoire d'Aysen, grand comme 1/10^e de la France, possède une grande diversité de milieux et de paysages. Dans le secteur Sud, s'étendent **deux immenses glaciers couvrant deux millions d'hectares** autour desquels se concentrent des écosystèmes fragiles variés et exempts de toute pollution. À l'Ouest,

la partie occidentale constituée d'immenses steppes, perd progressivement en altitude pour mener aux falaises abruptes plongeant sous le niveau de la mer et donnant naissance à la zone de **fjords et archipels la plus étendue d'Amérique du Sud**.



Des paysages à la richesse naturelle préservée

■ Une flore exceptionnelle

La région d'Aysen est la région chilienne qui compte le plus de forêts. 4,8 millions d'hectares sont des forêts natives. Les forêts de « lenga » (*Nothofagus pumilio*), à feuilles caduques, et les peuplements de « coigüe » (*Nothofagus dombeyi*) sont représentatives de la zone.

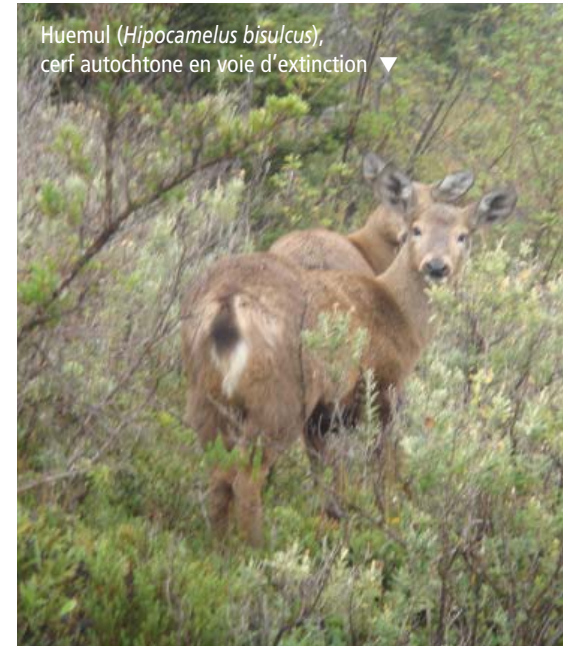
Le Cyprès de las Guaitécas (*Pilgerodendron uviferum*), qui a fait l'objet de surexploitation durant le XX^e siècle, est aujourd'hui protégé.



Guanaco (*Llama guanicoe*) ▼



Huemul (*Hipocamelus bisulcus*),
cerf autochtone en voie d'extinction ▼



■ Une faune remarquable

La faune patagonienne compte plus de 250 espèces de vertébrés terrestres.

Parmi les plus représentatives et/ou les plus menacées se trouvent le puma (*Felis concolor*), le guanaco (*Llama guanicoe*), le carancho ou caracara (*Polyborus phancus*), le renard (*Dusyon culpaeus*), le tatou ou amardillo (*Chaetophractus villosus*), ainsi que le huemul (*Hipocamelus bisulcus*) ou le huillin (*Lutra provocax*) qui sont tous deux menacés d'extinction.

IV. La culture patagonienne, proche de la nature

Malgré l'homogénéité ethnique du Chili, les expressions culturelles varient notablement d'une région à l'autre. La région d'Aysen, bien que colonisée que très récemment par rapport aux autres régions du Chili, présente **une forte identité culturelle** caractérisée par ses traditions rurales.

Les savoirs traditionnels des Gauchos (éleveurs chiliens) fondés sur la recherche d'harmonie

des activités de subsistance avec la nature sont reconnus en tant que pratiques respectueuses des ressources naturelles permettant ainsi la préservation de la biodiversité locale.

C'est dans un souci de renforcement de ces savoirs et du patrimoine culturel local comme l'élevage ou la pêche qu'une sensibilisation et des formations adaptées peuvent être envisagées.



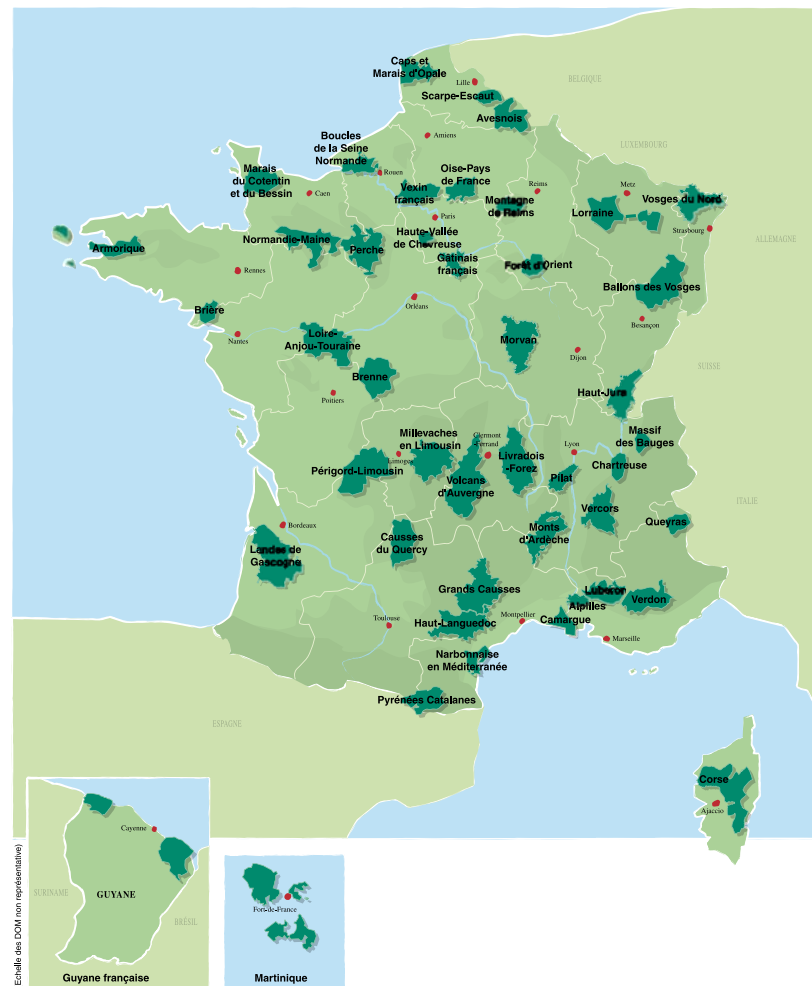
V. Le concept français de parc régional et son adaptation au contexte chilien

Une démarche qui allie l'homme à son environnement

L'objectif des Parcs naturels régionaux en France est de développer des **projets territoriaux** en vue de préserver la richesse de territoires habités, reconnus pour leurs paysages et leur patrimoine naturel, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Le concept de Parc naturel régional constitue une alternative concrète de **mise en valeur du « patrimoine naturel, culturel et humain »** se distinguant des approches purement conversationnistes.

Les Parcs naturels régionaux ont pour composantes directrices « un projet de territoire, la connaissance partagée et diffusée, une gestion concertée, une animation et une prospection adaptées du territoire, pérennes et assurant son développement durable ».



► En France, les 45 Parcs naturels régionaux couvrent 7 millions d'hectares, soit 13 % du territoire français et concernent 3 millions d'habitants.



VI. Un projet de développement durable pour le territoire ACCA

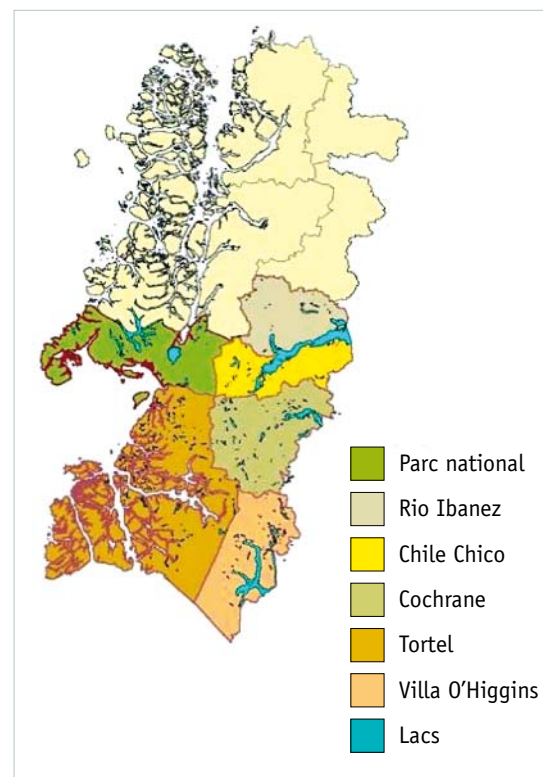
Le projet ACCA s'inspire de l'expérience des Parcs naturels régionaux français, mettant l'accent sur la **protection du patrimoine environnemental, le renforcement institutionnel local et la mobilisation des habitants sur des projets de développement respectueux de l'environnement.**

Les autorités régionales de la région d'Aysen, les provinces de Carrera et Capitan Prat et cinq de leurs communes (Chile Chico, Cochrane, Rio Ibanez, Tortel et Villa O'Higgins) ont adapté l'approche à leur territoire et créé « l'**ACCA : Aire de préservation de la culture et de l'environnement de la Patagonie chilienne** ».

Le territoire de plus de 5 millions d'hectares dispose d'une nature très préservée et ne subit pas pour l'heure de forte pression humaine avec une densité de population de 0,7 habitant/km².



Zone d'intervention du projet



La Patagonie chilienne : un milieu adapté

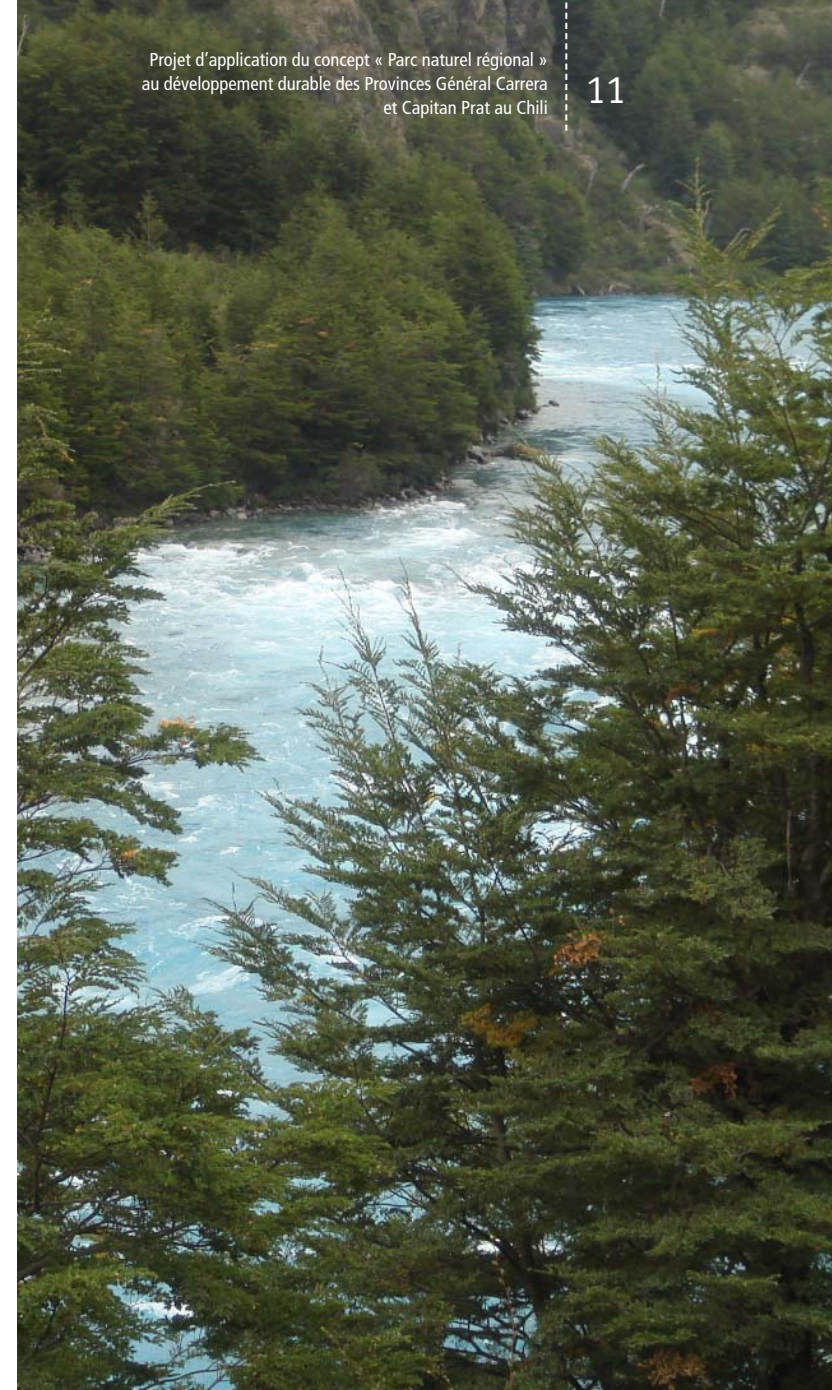
Avec de nombreuses aires protégées, la région d'Aysen présente un contexte privilégié pour le développement d'un projet de territoire. Le projet de valorisation du patrimoine environnemental et culturel a porté sur deux axes essentiels :

- **le renforcement et la structuration du territoire** avec notamment la définition des limites du territoire ACCA, la promotion d'une identité territoriale locale et l'investissement des populations dans la démarche de développement durable de la région ;

- **l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte de territoire** de l'ACCA, programme de développement local et de protection de l'environnement.

Le projet a également permis, au-delà des aménagements matériels, d'**alimenter le débat au niveau national sur la création d'un nouveau type d'aires protégées pour le Chili** permettant la pleine implication des populations dans la gestion des ressources à l'image de la catégorie V de la classification UICN¹.

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature.



VII. Les résultats du projet

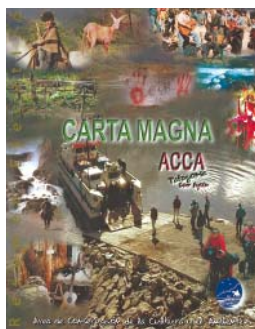
La structuration du territoire de l'ACCA

Le projet a permis le renforcement des capacités et la mobilisation de différents acteurs publics et privés autour du concept de développement durable en élaborant **l'architecture institutionnelle et organisationnelle nécessaire à une gestion concertée du territoire.**

La Charte de territoire « Carta Magna »

L'élaboration et l'adoption de la Charte de territoire, « Carta Magna », a permis de concrétiser le projet de développement et de protection du territoire.

Cette charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du



Signature de la Charte de territoire
en présence du Président de la République ▼

territoire ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en application.

La **Carta Magna** garantit la **cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire ACCA par l'ensemble des collectivités publiques.** Cette Charte engage la région d'Aysen, les provinces de Capitan

Prat et Carrera et les cinq communes qui l'ont adoptée.

La présence du Président de la République chilien pour la signature de la charte du territoire ACCA a constitué un appui politique fort, laissant présager une extension de la démarche à l'échelle nationale.

Une identité territoriale renforcée

La réalisation d'un logo, d'une charte graphique, et d'une signalétique touristique normée et représentative du site ont permis de créer une **réelle identité autour de la région ACCA** et de garantir une réelle implication de la population du territoire dans le projet.

La production de lettres d'information, de recherches scientifiques, de publications et d'activités de sensibilisation environnementales notamment scolaires, ou encore l'organisation de festivités villageoises traditionnelles, « Fiestas Costumbristas », par les municipalités ont



Logo du territoire
ACCA



Fête villageoise traditionnelle ▼



largement contribué à l'**adhésion des habitants** et à un renforcement de leur engagement.

La maison du territoire ACCA

La « maison de la Patagonie », **constitue le cœur de l'aire de préservation et matérialise l'engagement du territoire dans la dynamique d'identification au développement durable.**

La maison de la Patagonie est le lieu d'accueil et d'information du public sur le territoire.

Maison de la Patagonie ▼



Actions sectorielles concrètes

■ Actions de protection et de gestion des paysages et ressources naturelles :

- > Construction d'un refuge dans le Parc O'Higgins pour faciliter la connaissance et protection du patrimoine environnemental.
- > Restauration des milieux naturels à travers la plantation d'espèces natives. > Etc.

■ Actions de mise en valeur du patrimoine culturel :

- > Inventaire des ressources culturelles du territoire.
- > Mise en valeur de sites touristiques.
- > Organisation de fêtes traditionnelles.
- > Appui à l'artisanat local. > Etc.



▲ Navettes touristiques

▼ Rencontre culturelle traditionnelle



▼ Poteries traditionnelles du territoire ACCA



■ Actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales :

- > Réalisation d'un programme de formation pour le tourisme dans le territoire.
- > Diversification des activités agricoles, développement de produits agrotouristiques.
- > Assistance technique aux opérateurs pour la création de produits touristiques respectueux de l'environnement.
- > Gestion des résidus solides des principales localités de la zone. > Etc. ■

▼ Zone de stockage des résidus solides





GOBIERNO DE CHILE

COMISION NACIONAL
DEL MEDIO AMBIENTE

SERVICIO NACIONAL DE TURISMO

MINISTERIO DE AGRICULTURA
CONAF



Avec le concours financier :

